



Service Domaine Public

Affaire suivie par le service domaine public

Tel : 04.90.71.96.49 / Fax : 04.90.71.99.70

Courriel : domainepublic@ville-cavaillon.fr

ARRETE N° 2022/.883 AT
Abroge l'arrêté n° 2022/869AT
Portant autorisation d'occupation du domaine public
280 avenue Georges Clémenceau
A l'occasion de travaux du 10 octobre 2022 au 15 octobre 2022

Le Maire de Cavaillon,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2211 à L.2213-6,

Vu le code de la Route, article R 325-14,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages et modifiant l'annexe de l'arrêté du 22 décembre 2000 relatif aux conditions et modalités d'agrément des organismes pour la vérification de conformité des équipements de travail,

Vu le décret n° 2014-924 du 1^{er} septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur,

Vu la recommandation R408 de l'institut national de recherche et de sécurité, sur le montage, l'utilisation et le démontage des échafaudages, notamment le chapitre 5.3.1,

Vu les arrêtés municipaux portant réglementation générale des conditions de circulation et de stationnement sur le territoire de la commune de Cavaillon,

Vu l'arrêté municipal n° 2020/94 du 06 juillet 2020 portant délégation de signature,

Vu l'arrêté n° 2022/869AT,

Vu la décision n° 2015/16 du 18 mai 2015 portant sur les tarifs publics de l'occupation du domaine public de Cavaillon,

Vu la DP n° 08403522F0116 du 24 mai 2022,

Vu l'avis du service infrastructures et équipements,

Considérant la demande de changement de dates de chantier formulée par l'entreprise JEFF TOITURE, 19 rue de Rome, 84300 Cavaillon, en vue d'effectuer des travaux de rénovation de toiture,

Considérant que l'arrêté n° 2022/869AT doit être abrogé,

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services :

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n° 2022/869AT est abrogé.

Article dernier : Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Commandant de Police, Madame la Responsable de la Police municipale et tous les agents placés sous leur autorité, Monsieur le comptable de la trésorerie de Cavaillon, l'entreprise JEFF TOITURE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié/publié/affiché.

Cavaillon, le 13 OCT. 2022
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Frédéric MAUREL

Conformément aux dispositions du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et/ou de son affichage.

Notifié, affiché ou publié le : 13 OCT. 2022

Signature si notification